



## Separation et garde enfants

-----  
Par rose marie

Bonjour,

Mon couple vit une période compliqué avec quelques problèmes de dispute conjugale pouvant aller jusqu'aux mains. Cette tension est insupportable. Je souhaite quitter le domicile conjugale avec mes enfants. Je souhaite prendre un logement près du domicile. Mes enfants resteraient dans la même école. Je n'ai pas l'autorisation de mon conjoint de partir avec mes enfants. La situation est intenable.

Puis je quitter le domicile conjugale avec mes enfants. Dois je reste jusqu'à l'assignation malgré les disputes violentes. Quelles sont mes solutions?

-----  
Par isernon

bonjour,

vous écrivez mes enfants, faut-il comprendre que ce ne sont pas les enfants de votre conjoint, puisque vous écrivez 4 fois " mes enfants" et non nos enfants ?

salutations

-----  
Par rose marie

Oui, ce sont nos enfants. mon conjoint est le père des enfants. Il a l'autorité parentale sur nos enfants. Pourquoi cette question sémantique?

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous avez le droit de quitter le domicile, vous avez aussi l'obligation de protéger vos enfants.

Etes vous mariés ? en concubinage ?

Jusqu'à un jugement concernant la résidence des enfants, chaque parent a les mêmes droits et devoirs envers eux.

Il faudrait dès à présent faire constater les violences (certificat médical) et déposer plainte.

Le logement pourrait même vous être attribué avec éloignement du conjoint violent.

Appelez le 3919 dès que possible (anonyme et gratuit)

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Etant donné qu'il y a des violences conjugales (mutuelles, ai-je l'impression), la séparation est en effet urgente.

Si comme le suppose Isernon, ce sont "vos" enfants à vous, vous pouvez partir avec eux. Mais si ce sont aussi les enfants de votre mari, aucun de vous n'est plus légitime que l'autre à les emmener avec lui. Si vous les emmenez, rien n'empêchera votre mari d'aller les récupérer à l'école.

Pourquoi voulez-vous emmener les enfants ? Pour formuler plus précisément la question : qu'ont-ils à gagner à quitter leur maison, où ils ont leurs repères, en pleine séparation pour vivre avec vous dans un nouveau logement ?

-----  
Par rose marie

Nous sommes mariés. je ne suis pas certain de vouloir déposer plainte à cause des enfants. Leur père se ferait embarqué par la police. J'ai peur qu'ils m'en veulent.

-----  
Par yapasdequoi

Il a l'autorité parentale sur nos enfants.  
Vous aussi vous avez l'autorité parentale sur vos enfants.

A lire :  
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3132]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3132[ur  
rl]

-----  
Par rose marie

les violences ne sont pas mutuelles. Je n'ai pas la force de riposter. Elles sont à mon endroit.  
J'ai craint aussi qu'il faille attendre la décision du juge des affaires familiales.

-----  
Par rose marie

Pourquoi voulez-vous emmener les enfants ? Pour formuler plus précisément la question : qu'ont-ils à gagner à quitter leur maison, où ils ont leurs repères, en pleine séparation pour vivre avec vous dans un nouveau logement?

Mon mari refusera de quitter la maison. il fera le pied de grue devant la maison. je préfère emménager dans un autre endroit pour ma tranquillité d'esprit. repartir à zéro.

-----  
Par kang74

Bonjour

Vous êtes mariée, pour vous séparer, il faut divorcer .  
Le domicile des enfants et le votre par le lien du mariage c'est le domicile conjugal .  
Vous n'avez pas le droit de décider seule de la résidence des enfants : il a autant de droit que vous .  
Par défaut, ils restent là ou ils ont toujours habité .

Ne faites pas d'erreur qu'on puisse vous reprocher, un divorce c'est long, faites vous conseiller par un avocat( obligatoire) dès le départ .  
En attendant vous changez tous vos mots de passe ( dont ceux de votre navigateur) vous mettez vos papiers importants à l'abri . .

Vous pouvez aller voir une association en ce qui concerne les violences conjugales.  
Vous pouvez aussi parler à votre medecin de votre état émotionnel, vous semblez être à bout et quand on est à bout, on fait des erreurs .

Quand on divorce avec des biens et des enfants en commun, on ne repart jamais à zero : Vous allez rester en relation avec le père pendant fort longtemps .  
Ce pourquoi il vous faut la force mentale de faire face à cette réalité : votre ex est aussi le père de vos enfants, et tant que vous n'êtes pas divorcés, votre époux .

N'hésitez pas à inviter des amies, de la famille ou des amis chez vous, l'isolement n'est pas recommandé .

-----  
Par rose marie

Je vous remercie pour vos conseils.  
On en peut pas vivre dans un domicile en subissant des violences en attendant le divorce.  
J'ai invité de la famille mais ils ne peuvent pas rester l'ambiance est trop toxique. Ma famille est repartie directement.  
Je suis conscient qu'il est aussi le père des enfants mais je ne veux pas le privé de ses enfants. Je veux juste me mettre à l'abri et lui permettre de voir nos enfants quand il éprouve le désir.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Si lui seul commet des violences, suivez le conseil de Yapasdequoi : constat et dépôt de plainte. Faites le 3919 pour avoir des conseils.

Voyez rapidement un avocat pour obtenir des mesures provisoires pour votre protection. Demandez la jouissance du domicile conjugal et une mesure d'éloignement. Quant les violences sont avérées, on peut éloigner de force l'époux violent.

-----  
Par rose marie

J'ai fait le 3919. c'est très compliqué pour avoir un conseil.

J'ai contacté un avocat qui m'a dit que je pouvais quitter le domicile avec les enfants avec l'accord de mon mari. il m'a aussi dit que je pouvais avoir une assignation avec possibilité de quitter le domicile.

Je n'aurai pas les enfants tant qu'un jugement n'est pas prononcé.

Je ne souhaite pas la jouissance du bien car il y a un crédit sur la maison. Mon mari ne souhaitant pas vendre et ne payant pas le crédit. j'ai peur de me retrouver avec le bien sur le bras jusqu'au divorce définitif.

-----  
Par yapasdequoi

Quant les violences sont avérées, on peut éloigner de force l'époux violent.

Je confirme ! Appelez le 3919, ils vous confirmeront aussi.

En cas de violences, et pas uniquement des coups, mais aussi des psychologiques, harcèlement, etc, le conjoint violent a une interdiction d'approcher de votre domicile.

Il ne pourra certainement plus faire le pied de grue au pied de l'immeuble, et s'il s'y risque, vous appelez la police et il ira en garde à vue.

-----  
Par rose marie

Merci pour vos conseils.  
je veux juste pouvoir partir.

J'ai entendu vos conseils.

Si je comprends vos conseils je dois consulter un avocat, je dois rester dans le domicile conjugal. Porter plainte en espérant qu'il est un éloignement du domicile. Aucune solution alternative n'est possible.

En 2024, il faut rester auprès de son époux en attendant que les choses se passent. finalement, les choses n'ont pas tellement évolué depuis les années 30.

Le divorce est une épreuve.

-----  
Par yapasdequoi

Vous n'avez pas tout lu...  
Vous pouvez partir mais sans les enfants.  
Ou alors il faut prouver des violences qui permettent d'éloigner le conjoint violent.

-----  
Par yapasdequoi

Et vous devez consulter un médecin pour avoir un certificat médical attestant des violences.  
Et vous pouvez appeler le 3919 (qui n'existait pas en 1930)

-----  
Par Isadore

je ne souhaite pas la jouissance du bien car il y a un crédit sur la maison. Mon mari ne souhaitant pas vendre et ne payant pas le crédit. j'ai peur de me retrouver avec le bien sur le bras jusqu'au divorce définitif.

Il est aussi possible d'obliger un époux violent qui a du patrimoine ou des revenus à assumer sa part des frais du ménage (et même s'il n'est pas violent non plus) : pension alimentaire pour les enfants, devoir de secours...

S'il est nécessaire de vendre le bien, si vous êtes mariés sous le régime de la communauté le juge peut aller jusqu'à vous autoriser à vendre sans la permission de votre mari si celui-ci met en péril les intérêts de la famille :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\_lc/LEGIARTI000006439597]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\_lc/LEGIARTI000006439597[/url]

Et si vous êtes en indivision (et non en communauté), face au péril pour l'intérêt commun, le juge peut aussi autoriser la vente (c'est le seul cas où une vente forcée peut avoir lieu sans passage par les enchères judiciaires).

Il est possible de demander un délai de grâce pour suspendre un temps les mensualités.

Il existe des solutions, mais vous seule pouvez décider de les mettre en ?uvre.

Vous avez le droit le plus absolu de quitter le domicile conjugal. Mais si vous ne prenez pas très vite des mesures pour faire constater les violences, déposer plainte, voir un avocat, vous faire aider par des proches, une association et un médecin, vous risquez de ne pas pouvoir garder vos enfants avec vous. Pour le moment vous n'êtes pas plus légitime que le père à les prendre avec vous. Lui a l'avantage de conserver le domicile conjugal. Pour le moment s'il est prêt à demander la résidence principale, il a de meilleures chances que vous.

On ne vous conseille pas d'attendre en vous faisant frapper mais de vous faire urgemment conseiller et assister pour protéger vos intérêts afin de couper l'herbe sous le pied de votre mari.

Pour parler crûment, ce sera plus facile d'avoir gain de cause si vous pouvez faire constater des traces de violences par un médecin que si vous vous séparez et que vous sortez les violences conjugales de votre chapeau au moment de la procédure de divorce...

Si vous vous contentez de partir avec les enfants sous le bras, vous serez la mère qui a tenté de forcer la main du père et qui a enlevé les enfants à leurs repères et à leur foyer habituel. Et c'est terrible à dire, mais si vous restez vous serez la mère incapable de protéger vos enfants de l'atmosphère de violence qui règne au sein du foyer.

C'est ce qui est le plus dur dans votre situation : vous êtes victime de votre mari et en même temps responsable de la sécurité de vos enfants. Avocat, médecin, police, vos proches (amis, famille...), association, 3919 (appelez plusieurs fois si nécessaire), assistant social... tous ces gens peuvent vous aider et vous éviter des erreurs.

-----  
Par rose marie

vous avez raison. il y a droit et la justice.  
il utilise les enfants pour faire pression pour que je reste.

quand je lis les autres post, je constate que le droit n'est pas encore en adéquation avec la réalité de la vie actuelle.  
C'est triste.